



SERMON QUATRIEME,

SVR LE CHAPITRE. VI.
des Heb. v. 4. 5. & 6.

FERES BIEN-AIMÉS EN
NOSTRE S^HIGNEVR:

Ilest quelquesfois venu à mes oreil-
les, que quelques-vns de cette com-
pagnie se plaignent que dans mes predi-
cations ie porte assés souuent mes me-
ditations trop auant pour pouuoir estre
facilement entenduës du peuple, & que
ces cõsiderations, qu'ils estiment vn
peu profondes, seroyent plus propres
pour la Chaire de l'Escole, que pour
celle de l'Eglise, où la plus grande par-
tie des auditeurs n'a pas beaucoup d'e-
xercice ny d'intelligence en ces matie-
res. Si i'ay par le passé donné quelque
sujet à cette sorte de plainte, ç'a esté

dans les dernières de mes actions, où j'ay tafché de vous expliquer les paroles de l'Apostre que ie viens de lire en vostre presence : & ie preuoy en quelque forte, que ie le donneray encore en celle-cy, où ie me propose Dieu aidant d'en acheuer l'interpretation. Car il mereste à y dire quelques choses qui ne sont pas si communes, qu'elles soyent ou conuës, ou mesme peut estre aisément intelligibles à quelques-vns des assistans. Et neantmoins, mes freres, j'auouë que pour ce coup ie ne puis encore me disposer à changer ma methode accoustumée. Si ie traittois en ces actions quelques questions de Philosophie, si i'essayois d'approfondir les secrets de la Nature, ou si i'y estalois quelques speculations metaphysiques, comme il arriue assés souuent aux Prescheurs de la communion de Rome, cette plainte seroit fondée en plus de raison. Mais vous sçaués bien que ie ne parle iamais icy que des matieres de la Religion. Si i'embellissois mon discours des ornemens de la Rhetorique, & si i'employois des termes exquis, & vn stile sublime &

figuré, on pourroit dire, comme on a fait autresfois de quelcun, que les fruits de mes propos seroyent cachés & offusqués sous les fueillages du langage. Mais vous sçaués que mes paroles sont populaires, & que ma façon de m'exprimer n'a rien de grand ny de releué. Posé donques qu'il fust vray que i'allasse quelquesfois chercher vn peu loin les reflexions que ie fais sur les textes que ie vous expose, & que ie taschasse de vous descouurer les matieres de la Theologie iusques dans leur fond, ie vous prie de me supporter si à cetté occasion ie vous dis deux choses. La premiere est que par la grace de Dieu cette Eglise a quelque chose de particulier, parce qu'il s'y fait de routes les parties du Royaume vn grand concours de personnes qui se sont destinées à l'estude de la sainte Theologie, des inclinations & de la capacité de qui son doit faire consideration en ces actions. La seconde, que ie n'ay pas cetté opinion de vous, qu'il vous faille tenir le propos que l'Apostre tient aux Hebrieux à la fin du chapitre precedent; c'est qu'il est obligé de re-

mettre à vn autre temps l'explication des choses profondes & difficiles, parce qu'ils sont deuenus lasches à ouïr, & que là où ils deuroyent estre maïstres veu le temps, ils ont derechef besoin qu'on leur enseigne quels sont les rudimens du commencement des paroles de Dieu. Certes, mes freres, si après que vos enfans ont donné deux ans entiers à l'estude de la Philosophie, ils ne respondent pas bien à l'examen, s'il y a quelque difficulté qu'ils ne puissent désnouër, & quelque question qu'ils n'entendent pas, vous vous plaindres de leur negligence, & dites qu'ils n'ont pas bien employé leur temps. Or combien y a-t-il d'années que l'on vous expose avec vne incroyable assiduité les doctrines de l'Euangile, sans vous celer chose quelconque de ce qui est du conseil de Dieu? Et quelque obscurité que quelques-vns s'imaginent estre en certains poinçts de la Religion, de combien, si nous y estions bien attentifs, seroyent-ils plus faciles à comprendre & à retenir, que ne sont les subtilités de la Logique, & les autres parties de la Philosophie, où il faut tant d'ap-

plication & tant d'abstraction d'esprit? Souffrez, ie vous prie, que ie vous die ce qui est immediatement auant ce passage, c'est que delaisans la parole qui donne commencement de Christ, il faut rendre à la perfection, & qu'il ne vous seroit pas honorable de nous obliger à mettre derechef le fondement des premiers elemens de la religion Chrestienne, & de la traiter deuant vous, comme l'on feroit deuant des enfans. Ie mettray donc peine d'acheuer avec quelque exactitude l'explication de la matiere du peché qu'on nomme *contre le S. Esprit*, en vous deduisant les raisons de ce que l'Apostre dit icy, c'est qu'il est impossible que ceux qui le commettent soyent renouellés à repentance, *d'autant qu'ils crucifient derechef le Seigneur Iesus quant à eux, & l'exposent à opprobre.*

Vous sçaués, mes freres, qu'elle mort nostre Seigneur a endurée, c'est qu'il a esté crucifié. Or estoit le supplice de la croix merueilleusement douloureux, parce que les mains & les pieds, que l'on auoit trauersés de cloux, sont des parties nerueuses, & par consequent sen-

fibles à la douleur: & que de plus, toute la charge du corps, qui estoit pendu au bois, pesoit sur ces parties desia entr'ouvertes, & les dechiroit miserablement. Mais outre la douleur, cette sorte de mort estoit merueilleusement ignominieuse. Car toute mort infligée à l'occasion d'un crime, & par l'autorité de la puissance supérieure, est sans doute accompagnée d'infamie; mais il y en a pourtant qui le sont plus & les autres moins. Or soit que vous ayés égard à la nature de la chose mesme, soit que vous considériés le iugement que Dieu & les hommes en ont fait, vous trouuerés que cette sorte de mort est ignominieuse entre les autres. Car d'estre esleué en haut, & mis en spectacle deuant tous les hommes, comme vn objet de la vengeance publique, & vn exemple qui dône de la terreur aux humains: estre iugé indigne de sepulture, qui est la dernière consolation des morts; estre priué du repos du sein de la terre, qui est la mere commune de tous, pour estre exposé à la pourriture de l'air, ou seruir de pasture aux corbeaux; c'est sans difficulté vn op-

de l'Ep. aux Heb. v. 4. s. & 6. 143
probre beaucoup plus grand, que si après
auoir eu la teste tranchée d'un coup d'es-
pée, ou auoir esté passé par les armes
à la teste d'un regiment, on venoit in-
continent à estre enseveli comme font
les autres morts, & retiré de la veüe du
monde: Aussi les Grecs & les Romains,
& ensuite presque tous les autres peu-
ples, ont estimé cette sorte de supplice
extremement odieux, & l'ont destiné
aux personnes les plus contemptibles,
comme les esclaves. Et quant aux Iuifs,
il est certain que le supplice de la croix
n'y a point esté pratiqué sinon depuis
qu'ils ont esté absolument sous la do-
mination des Romains; mais neant-
moins, parce que quelquesfois, mesmes
par l'ordonnance de Dieu, les corps
qu'on auoit estranglez, estoient esleuez
sur vn bois, Dieu auoit expressement
defendu qu'on les y laissast long-temps,
de peur qu'une region sainte, comme
estoit celle de la Judée, ne fust en quel-
que sorte profanée par vne chose qui
portoit des marques extraordinaires de
la malediction de Dieu: car il est dit que
quiconque pend au bois est maudit: & l'Ar

postre S. Paul ne manque pas de remarquer cela en la souffrance du Sauueur du monde. Ce supplice-là donques estant infligé à vne personne innocente quoy que de basse condition, seroit vn crime signalé pour ceux qui l'auroyent procuré, soit accusateurs, soit tesmoins, soit Iuges qui en auroyent prononcé l'Arrest : & pour ceux-là mesmes qui y auroyent consenti, & qui y auroyent donné leur approbation, apres en auoir eu connoissance. Que s'il estoit arriué qu'on l'eust fait souffrir à vne personne de grande & souueraine dignité, comme pourroit estre vn Roy, ce seroit vn crime encore beaucoup plus grand, quand mesmes cette personne ne seroit pas absolument innocente. Car vne dignité souueraine exempte de la subjection à la punition des Loix ; & quand on voudroit commettre vn tel attentat, tousiours faudroit-il choisir vne espeece de punition qui ne reduisist pas vne personne de si haute condition, à la bassesse des esclaués. Puis donc que nostre Seigneur Iesus estoit vn homme parfaitement innocent, puis qu'il estoit Roy,

&c

del'Ep. aux Heb. v. 4. 5. & 6. 145

& le Roy des Rois ; puis qu'il estoit le Fils vnique de Dieu, puis qu'il estoit Dieu luy-mesme benit eternellement, quel peché, quel crime, quelle horreur, freres bien-aimés, a-ce esté aux Iuifs, que de l'exposer à cet opprobre ? Aussi le voile du Temple s'en deschira du haut en bas, & les pierres de ses murailles s'en fendirent. Le Soleil s'en eclipsa, toute la Nature en ahanna, & les Anges, sans doute, en fremirent dans les lieux celestes. Cela a donné l'occasion à quelques-vns de penser que l'Apostre icy voulu exagerer le crime de ces abominables dont il parle en cet endroit, en disant que leur peché est comme s'ils crucifioient derechef le Seigneur Iesus, & qu'ils l'exposassent encores vne fois à l'opprobre qu'il a souffert par le iugement de Pilate. A peu près comme l'Apostre appelle l'avarice vne idolatrie, & come Samuel dit à Saül, que la desobeïssance au cõmandement de Dieu, est peché de deuinemēt, & que la violence est comme qui adoreroit des idoles & des marmousets. Car en ces façons de parler, on ne veut sinon exagerer ce que

1. Sam.
15. 23.

K

146. Sermon IV. sur le chap. 6.

l'on dit, & s'en exprimer avec emphase. D'autres passent plus auant, & disent qu'effectiuement ceux qui commettent le crime dont il est icy parlé, crucifient le Seigneur Iesus *quant à eux*, c'est à dire, entant qu'en eux est. Non parce que nostre Seigneur souffre chose quelconque de nouueau. Car il est là-haut dans les cieux, possédant vne vie eternele, & enuironné d'vne gloire imperissable. Mais parce qu'ils le renoucent pour Redempteur, qu'ils déclarent ainsi qu'ils ne le reconnoissent point pour estre le Fils de Dieu, & que par consequent ils consentent à la condamnation qui a esté prononcée contre luy, dautant qu'il se disoit estre tel; tellement que si maintenant encore ils le tenoyent entre leurs mains, & qu'ils le deussent iuger, ils le condamneroyent à la mort ignominieuse qu'il a soufferte. Ce qui est à peu près, au moins certes entant qu'en eux est, comme s'ils la luy faisoient souffrir. Or est-ce-là sans doute vn crime merueilleusement horrible, principalement en ceux qui l'ont reconnu & adoué pour le Fils de Dieu.

del'Ep. aux Heb. v. 4. 5 & 6. 147
& le Mediateur du genre humain, &
qui puis apres viennent à le renier par
cette espouuanteable reuolte. Car ceux
qui l'ont crucifié autresfois, ont bien
merité à cette occasion d'estre l'execa-
tion & des hommes & des Anges. Mais
neantmoins l'Escriture semble dimi-
nuer quelque chose de leur crime par
cette consideration; c'est qu'ils l'ont fait
par ignorance. Quant à ceux qui ne
peuent pretendre cette excuse de ne
l'auoir pas connu, de quelle façon peu-
uent-ils pallier leur action, pour ne
passer pas pour les plus execrables de
tous les hommes? Il semble, mes freres,
que nostre Apostre donne lieu à cette in-
terpretation au chap. dixieme de cette
Epistre, quand il dit que ces Apostats sou-
lent le Seigneur Iesus aux pieds, qu'ils tien-
nent pour profane le sang de l'Alliance par le-
quel ils ont esté sanctifiés, & qu'ils outrag-
ent l'esprit de grace. Car cela, cōme vous
voyés, sert seulement à faire voir l'atrocité
de leur faute, & la suite de son propos
semble auoir vn mesme dessein, la com-
paraison qu'il fait de la transgressiō de la
Loy, quand on en estoit conuaincu par

le témoignage de deux ou de trois, avec cette sorte de peché icy, estant expressement destinée à faire voir qu'à proportion que ce peché icy est plus grand que cette transgression-là, selon cette disparité la punition en doit aussi estre incomparablement plus grande. Neantmoins, diuerses choses nous induisent à porter nostre pensée vn peu plus auant. Car premierement voicy les paroles de l'Apotre au chap 10. de cette Epistre : *Si nous pechons volontairement apres auoir receu la connoissance de la verité, il ne reste plus de sacrifice pour le peché.* Or ces mots, *il ne reste plus de sacrifice pour le peché,* font sans doute quelque autre effect que de monstrier simplement l'atrocité de l'actiō de ceux qui pechent volontairement apres auoir receu la connoissance de la verité celeste. Ils veulent, comme nous verrons tantost, donner à entendre que le Sacrifice de nostre Seigneur, qui d'ailleurs est d'vne valeur infinie, n'est pas destiné à faire l'expiation de cette sorte de peché, & qu'ainsi il est irremissible tout à fait, parce qu'aucun peché ne se peut expier sans sacrifice.

de l'Ep. aux Heb. v. 4. s. 6. 179

Après cela, bien que nos interpretes ayent traduit ainsi ce passage, ils crucifient derechef le Fils de Dieu *quant à eux*, si est ce que l'original dit proprement qu'ils le crucifient *ou à eux ou pour eux-mesmes*. Et l'emphase de cela est, comme nous verrons encore tantost Dieu aidant, que ce sacrifice de nostre Seigneur n'estant pas destiné à l'expiation de ce peché, & aucun peché ne se pouuant expier qu'en vertu d'un sacrifice offert par nostre Seigneur Iesus Christ, ces gens se reduisent necessairement à ne pouvoir iamais obtenir le pardon de leur action, ou bien il faut que le Seigneur Iesus offre encore vne fois pour eux en particulier, de sorte que l'on peut dire que s'ils pretendent que Dieu les renouvelle à repentance, ils crucifient le Seigneur Iesus pour eux-mesmes en particulier, en l'obligeant à souffrir encore vne fois pour l'expiation de leur crime. Enfin, il est icy question de rendre vne raison particuliere de l'impossibilité de renouveler ces Apostats à repentance, laquelle impossibilité nous auons montré dans l'action pre-

cedente deuoir estre impossible à Dieu. Or nous auons fait voir qu'il n'en faut pas seulement tirer la raison, de l'enormité de leur faute, en ce qu'elle est si grande qu'il ne conuient pas à la iustice de Dieu de la pardonner: il la faut principalement tirer de la nature mesme du crime, qui est tout à fait extraordinaire, & qui selon la sage économie que Dieu a establie en la disposition des causes de nostre salut, ne trouue plus de lieu à la remission, toutes les voyes que Dieu a voulu s'uiure à procurer la remission des pechés, ayant esté rendues inutiles en cette occurrence. Pour donques expliquer cela plus intelligiblement & plus au long, ie vous diray qu'il faut icy supposer diuerses choses souuerainement considerables. Et la premiere est, que pour auoir le moyen de pardonner les pechés, il falloit necessairement qu'il interuint vne satisfaction qui contentast la iustice de l'Eternel, & qui par consequent consistast en vne souffrance. Car la Iustice est en Dieu vne vertu, qui pour estre proportionnée à la nature de la Diuinité, doit estre absolument infi-

de l'Ep. aux Heb. v. 4. s. & 6. 152

nie. Or l'infinité de la Justice qui se desploye en la punition des pechés, ne peut consister sinon en son inflexibilité, tellement qu'elle est infinie en ce qu'elle est inexorable. Et de fait, vous voyés quel est le deuoir des Magistrats qui sont establis en la terre pour la punition des crimes qui se commettent contre les Loix. Les iuges inferieurs & subalternes ne doiuent iamais dispenser des peines qu'elles denoncent. Les Magistrats souuerains en peuuent quelquesfois dispenser : mais ils ne le doiuent faire que rarement, & quand de l'impunité du crime il peut reuenir plus de bien à l'Estat, qu'il ne feroit de sa punition. Hors cela la majesté des Loix publiques leur doit estre inuiolable, parce que c'est de là que depend la conseruation de l'ordre general, & la manutention de la societé sur laquelle ils ont esté préposéz par la Prouidence diuine. Et si la necessité de l'Estat requiert quelquesfois que certains crimes eschappent à la severité des loix, il y a vne autre iustice superieure, à sçauoir celle de Dieu, à laquelle ils n'eschapperont iamais, & les

K iij

bons Princes les remettent-là, si mesmes, comme Dauid, ils ne donnent ordre à leurs enfans d'en faire vne iustice exemplaire. Dieu donc estant icy considéré, non comme le Iuge d'une contrée, ny comme le premier Magistrat d'un grand Estat, ny mesmes simplement comme le souuerain de tous les Estats politiques qui sont au monde, mais comme le gardien de l'ordre eternal des choses, & le depositaire de la majesté des loix sacrées par lesquelles il gouverne toutes les parties de l'Vniuers, il ne doit donner impunité à aucune des actions par quoy elles sont violées. Car ny l'ordre eternal & vniuersel de toutes choses, ne requiert iamais, comme fait quelquesfois la necessité des Estats, qu'il les passe sans punition : ny s'il en laissoit passer quelcune, il n'y a point d'autre iustice au dessus de la sienne, comme la sienne est au dessus de celle des Rois, pour en faire la correction : & la dignité de ses loix estant infiniment au dessus de celles qui seruent à la conseruation & au gouvernement des Estats, elle doit estre pareillement

de l'Ep. aux Heb. v. 4. s. 6. 153
infiniment plus inuiolable. Adjoustés
à cela que cette iustice à qui ces diuines
loix ont esté données en depost, est vne
de ces vertus de la Diuinité, qui ont vne
certaine & invariable relation aux con-
ditions & aux qualités qui sont dans les
creatures. Or telle est la nature de ces
propriétés-là, que là où ces qualitez se
rencontrent, il est impossible qu'elles ne
se déploient, comme il est impossible
qu'elles se déploient-là où ces qualitez
ne se rencontrent pas. Comme donc
la Bonté de Dieu s'exerce enuers la
creature parfaitement sainte, sans qu'il
en puisse estre autrement; & comme sa
Misericorde s'exerce enuers la creature
serieusement repentante, de sorte qu'il
ne peut arriuer qu'elle ne luy pardonne
pas; cette iustice s'exerce necessaire-
ment & ineuitablement par tout où le
peché se rencontre, sans qu'elle s'en puis-
se iamais dispenser. Et comme plus il
est impossible que la Bonté de Dieu
manque à se 'desployer enuers la crea-
ture parfaitement sainte; & plus il est
infaillible que sa Misericorde s'exerce-
ra sur celle qui se repent serieusement,

plus ces vertus sont admirables & dignes de la souveraine perfection de la Diuinité : plus cette iustice vengeresse se monstre inflexible & inexorable en la punition de la violation de ses loix, plus paroist-elle recommandable, & plus digne d'entrer dans le concert des Vertus dont l'estre de Dieu est, s'il faut ainsi dire, composé. En effect, ou cette iustice n'est autre chose que la haine que Dieu porte au peché, ou ç'en est vne suite absolument ineuitable. Tellement que comme la souveraine perfection la Diuinité veut qu'elle ait pour le peché vne auersion eternellement implacable, cette mesme perfection veut pareillement que cette iustice le soit aussi, si ce n'est qu'elle soit appaisée par la punition. Et l'economie mesme de Dieu en l'œuure de nostre salut le monstre. Car de tous costés l'Escriture sainte nous crie que la souffrance de nostre Seigneur Iesus est vne satisfaction pour le peché. Quoy donques? Dieu se feroit il resolu à exposer son Fils unique à vne si cruelle mort, s'il n'eust point esté nécessaire? Qui que ce soit

d'entre les hōmes suiuroit-il de tels cōseils, d'abandonner son fils vnique à la mort, pour reüssir en vn dessein, s'il y pouuoit paruenir par quelque autre voye? Et à quoy faire vn si grand circuit, & vne enchainure de tant de raisons & de conseils, où le chemin estoit si court, si la iustice de Dieu pouuoit permettre qu'il pardonnast sans punition, & qu'il dissipast le peché comme le vent fait vne fumée? Je dis, mes freres, que tant s'en faut que Dieu eust suiui cet expedient, de reuestir sa sapience eternelle de l'infirmité de nostre chair, pour l'abandonner à vne croix ignominieuse, s'il eust pû faire autrement, qu'il n'auroit pas voulu pour cela faire tomber sa malediction sur la moindre & la plus abjecte personne d'entre les mortels, si elle eust esté innocente. Et cette façon de parler, *il ne reste plus de sacrifice pour les pechés*, montre manifestement que tel a esté le sentiment de nostre Apostre. Car c'est vne figure assés vñtée dans les liures du Vieil & du Nouveau Testament, où les choses qui precedent se mettent pour celles qui vont deuant.

Parce donques que le sacrifice produit seul la remission des pechés, & qu'il n'y a pas moyen de l'obtenir autrement, l'Apostre voulant dire qu'il ne reste plus de remission, il dit qu'il ne reste plus de sacrifice; ce qui ne seroit pas vne façon de parler digne de la sagesse d'un si grand aueur, si le sacrifice & la remission n'auoyent point de necessaire liaison, & si l'une pouuoit estre obtenüe sans l'autre. La seconde chose qu'il faut icy supposer est, qu'il n'estoit pas plus necessaire qu'il se fist vne satisfaction, qu'il l'estoit que cette satisfaction fust d'une valeur infinie. Car le peché de l'homme estant infini, il meritoit vne peine infinie. Que si pour dispenser de la souffrance d'une peine infinie, Dieu eust pû se contenter d'une satisfaction qui ne le fust pas, il luy eust esté aussi aisé de n'en exiger du tout point, & de pardonner les pechés sans en recevoir aucune. Or vne satisfaction infinie ne pouuoit estre renduë sinon par vne personne infinie pareillement; de sorte qu'il falloit necessairement que ce fust l'une des personnes de la bien-

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. & 6. 157
heureuse Trinité qui se mist en estar
de s'affujettir à cette rigoureuse souf-
france. Voyons donc brievement à la-
quelle des trois personnes il conueuoit
d'en prendre la charge. Certes ce ne
pouuoit pas raisonnablement estre le
Pere. Car pour cela il falloit tenir lieu
de criminel, & en cette qualité com-
paroistre deuant vn iuge. Or il couenoit
mieux au Pere d'estre iuge, & au Fils de
tenir lieu de criminel, que si le Fils eust
esté assis sur le Tribunal, & que le Pere
se fust obligé d'y comparoistre. Ioignés
à cela qu'encore que les trois personnes
soyent d'une egale majesté, il y a pour-
tant entr'elles vn certain ordre selonc
lequel celle du Pere est la premiere, &
celle par consequent à qui il appartient
le mieux d'estre gardienne de la majesté
des loix, & dispensatrice des punitions
qui eschéent à la correction des offenses.
Quant à la troisieme personne de la
Trinité, elle a deu sans doute auoir sa
part dans la dispensation des causes de
nostre salut; mais il n'estoit pas à propos
que ce fust celle de la satisfaction, & de
la souffrance. Car pour amener es-

fectiuelement les hommes à la iouissance du salut, il falloit outre le sacrifice necessaire pour la propitiation des pechés, que quelque vertu diuine se desployast dans les entendemens des hommes, pour les rendre capables de receuoir le fruit de ce sacrifice par le moyen de la foy; & pour les introduire en la communion du Redempteur qui l'a offert pour le monde. Le Redempteur donques a deu estre consideré comme l'objet; la vertu qui a deu illuminer l'entendement des hommes, a deu estre comme la faculté; ou au moins certes comme la chose qui dispose la faculté, & qui la rend capable de le reconnoistre. Or selon l'ordre naturel des choses, l'existence de l'objet precede l'operation de la faculté, c'est pourquoy la lumiere a existé auant qu'il y eust aucun œil au monde. Tellement que dans cette économie des causes de nostre salut, il a fallu que le Redempteur ait esté establi, & que la satisfaction ait esté faite, auant que cette vertu se desployast pour disposer les entendemens des hommes à la receuoir. Si donc ç'eust esté le S. Esprit

del'Ep. aux Heb. v. 4. s. & 6. 159
qui eust pris la charge de faire la satisfaction, il en fust arriué deux choses incommodes ou preposteres. L'une, que la troisieme personne de la Trinité eust eu la seconde partie de cette dispensation, & la seconde la troisieme; car il eust fallu que c'eust esté le Fils qui eust ouuert les yeux des entendemens des humains. Ainsi l'ordre de cette admirable economie des trois personnes entr'elles, eust esté troublé en ce qui est de leurs fonctions. L'autre, que la troisieme, qui est naturellement la vertu par laquelle le Pere & le Fils executent toutes autres choses, & qui mesmes a esté employée par eux en la creation de l'Vniuers, eust changé d'operation, & laissé au Fils cette fonction d'agir, qui dans ce mesme ordre merueilleux ne luy est pas conuenable. Adjoustés à cela qu'il falloit que celuy qui rendoit au Pere cette obeïssance que de s'affujeter à la mort pour la redemption de l'Vniuers, receust comme pour recompense de cette action, la domination absolue de ce mesme Vniuers, & particulièrement qu'il fust roy de son Eglise. Or le

suite infallible de sa royauté, & de son exaltation dans les cieux pour estre en estat de l'exercer, estoit qu'il distribuast des dons aux hommes, & qu'il leur fist largesse des graces qui leur estoient necessaires, tant pour l'establissement de la religion Chrestienne en la terre, que pour la consolation & la sanctification de ceux qui l'embrasseroient. Et vous sçavez que l'Apostre, & nostre Seigneur Iesus Christ mesme, nous fournissent l'occasion de raisonner de la façon, au chapitre deuxieme de l'Epistre aux Philippiens, au quatrieme de l'Epitre aux Ephesiens, & au seizieme de S. Iean. Or ces dons là ne pouoyent estre distribuez que par l'enuoy de l'une des personnes de la bien-heureuse Trinité. Lequel donc estoit le plus conuenable, que celle qui suit en ordre enuoyast celle qui precede, ou que celle qui precede, enuoyast celle à qui l'ordre eternal & incomprehensible de leur subsistance a assigné le troisieme lieu? **Q**ue celle, di-je, qui est l'Esprit du Pere & du Fils, & qui procede d'eux deux, enuoyast ou la premiere ou la seconde; ou que

ou que toutes les deux conjointement enuoyassent la troisieme, pour remplir leur Eglise de ses dons ? La troisieme chose qu'il faut icy supposer est, que comme ie l'ay monstré dans l'action precedente, ny les raisons tirées de la consideration de la Iustice de Dieu, ny celles qui se tirent de sa misericorde, ny principalement celles que nous fournit la consideration de son émerueillable sagesse, ne permettent pas que ces Apostats soyent iamais participans du fruit de cette satisfaction qui a desia esté faite par nostre Seigneur Iesus Christ. Si donc Dieu les vouloit renouveler à repentance, il faudroit necessairement qu'apres cela il leur pardonnast : car nous auons desia dit que tel est le genie de sa misericorde, qu'elle ne scauroit refuser le pardon au pecheur veritablement penitent. S'il leur pardonnoit, il faudroit que ce fust ou sans satisfaction, ou en vertu de quelque satisfaction precedente, comme il nous a pardonné en vertu de celle que nostre Seigneur a faite pour nous. De le faire sans satisfaction, nous auons

L

desia monsté que la seuerité de sa iustice ne le permet pas. Il faudroit donc necessairement, puis que comme nous le vous auons encore prouué, aucune satisfaction ne peut estre valable pour la propitiation de quelque peché que ce soit, sinon qu'elle ait esté rendue par l'vne des personnes de la Trinité, & qu'il n'est pas conuenable ny que le Pere, qui est la premiere, ny que le S. Esprit qui est la troisieme, la rendent, que ce fust la seconde qui souffrist encore pour satisfaire pour eux à la Iustice de Dieu. Et c'est ce que l'Apostre dit icy, qu'ils crucifient derechef le Seigneur Iesus, ou pour eux, ou quant à eux, c'est à dire, que pour leur obtenir le salut, nostre Seigneur seroit obligé d'endurer encore vne fois la mort ignominieuse. Or a-ce esté vn si merueilleux effet de la charité de Dieu enuers le genre humain, de luy donner vne fois son Fils, que les plus sublimes intelligences des cieux en ont esté rauies en admiration. Quel droit donc peuuent-ils auoir de pretendre qu'il le reitere? Et s'il a esté si misericor-

dieux que de donner son Fils bien-aimé ; à ceux qui ne l'auoyent point encore ny connu ny regetté ; eux qui l'auoyent connu par l'illumination de l'Esprit ; & qui auoyent en quelque forte gousté les merueilles du salut dont il est auteur, & qui neantmoins l'ôt puis apres regetté avec vn si insolent & si outrageux mespris , peuuent-ils auoir quelque couleur d'occasion d'esperer qu'il le liure encore vne autre fois à la mort, pour les rachepter de la malediction de cet espouuantable crime ? Enfin , si la sagesse a permis que sa Parole eternelle soit descenduë en la terre ; & y ait esté faite chair ; c'est a dire , reuestuë de nostre nature & de ses infirmités , afin d'estre capable de porter en elle les peines que nos offenses meritoient, souffriroit-elle bien encore que maintenant qu'il a esleuë nostre nature dans les cieux ; & qu'il la y a reuestuë d'incorruption & de gloire , elle reuint pour se laisser attacher à vne ignominieuse croix , afin de procurer la redemption à ces infames ? Cela a peu se faire, freres bien-aimés , lors qu'il a esté

icy bas en la semblance de seruiteur, & en forme de chair de peché : maintenant qu'il est là-haut la resplendeur de la gloire de Dieu , & la marque engrauée de sa personne , & qu'assis à la dextre de la magnificence du Pere celeste, il soustient toutes choses par sa parole puissante, & tient en sa main auguste le gouuernail de l'Vniuers, c'est vne chose à laquelle il ne conuiendroit pas qu'il s'affujettist , quand il seroit question, non du salut de ces renegats, mais de la redemption d'un autre monde. Or icy, freres bien-aimés, ie prendray l'occasion de parler à ces esprits ou forts, ou insensés, ou libertins, qui disent qu'aussi bien que les autres religions, la Chrestienne est vne inuention de l'imagination humaine. Car il me semble que pour des gens qui se piquent de raison, ils en monstrent fort peu icy, & & qu'ils ont eux-mesmes des imaginations merueilleusement extrauagantes. Desia si, comme ils le pretendent, il n'y auoit point de diuinité, ce seroit vne chose tout à fait estrange qu'il fust tombé dans l'entendement humain, ou de

de l'Ep. aux Heb. v. 4. s. 6. 165
croire ou de supposer qu'il y en eust
vne. Car de s'imaginer, par exemple,
qu'il y peut auoir d'autres mondes, &
mesmes d'essayer, comme quelques-
vns s'y efforcent, de nous faire croire
qu'il en est ainsi, c'est vne chose à la-
quelle l'esprit de l'homme se peut por-
ter, par ce que la connoissance qu'il a de
ce monde icy, luy peut mettre en l'en-
tendement l'idée de quelques autres.
L'vn dit que comme la Lune fait refles-
chir la lumiere du Soleil vers la terre,
la terre peut faire refleschir la mesme
lumiere vers la Lune, & que comme la
terre est par ce moyen vne terre à
nostre égard, & vne Lune à ceux qui
demeurent là-haut, cet astre qui nous
esclaire la nuit, & qui nous est vne Lune
quant à nous, est vne terre à l'égard des
hommes qui y habitent. Vn autre dit
que ce que nous appellons le Soleil, &
qui est vn astre grád & lumineux à mer-
ueille à l'égard de ce monde icy, n'est
peut estre que comme vne petite estoile
à l'égard des autres mondes qui sont
hors l'enceinte de celuy-cy; & que peut
estre ce que nous appellons des estoiles,

L ij

qui nous paroissent fort petites à cause de leur esloignement, ce sont autant de Soleils grands & radieux, qui seruent de luminaire chacun à vn autre monde. Et bien que ce soyent-là sans doute de vaines speculations de gens bizarres & oiseux, si est-ce que les objets veritables & reels qu'ils ont presens deuant les yeux, leur ont donné l'occasion de se forger ces chimeres. Puis donc que selon l'opinion des athées, il n'y a aucune trace de Diuinité ny dans les cieux ny dans la terre, aucune ombre de l'estre qu'on s'est figuré sous ce nom, d'où est-ce que le premier qui s'est imaginé qu'il y en auoit vn, en a emprunté la pensée? Et ie ne parle pas maintenant ny des plantes, ny des reptiles, ny des oiseaux, ny des bestes à quatre pieds, ny des hommes que les miserables mortels ont adorés; bien qu'il faut necessairement qu'il y ait naturellement en l'ame de l'homme vne profonde impression de la Diuinité, puis que plustost que de n'en adorer point, il a mieux aimé ou reuestir ces choses-là de la gloire de ce nom, ou leur attri-

buer quelques qualités au dessus de leur naturelle condition, qui la luy rendist en quelque sorte presente. Je parle de celle qui a premierement esté adorée par les Iuifs, & puis apres par les Chrestiens, dont l'estre est si disproportionné d'avec la nature de toutes les choses sensibles. Qui est-ce qui s'est allé mettre le premier en l'entendement, qu'outre les substances corporelles dont l'Vniuers est composé, il y en a qui sont spirituelles & entierement separées de la condition des corps, & vne souueraine entre les autres, incomprehensible en sa nature, infinie en son essence, immense en toutes ses vertus, qui a créé ce grand Monde icy, qui le gouerne par sa Prouidence, qui a le domicile de sa gloire dans les cieux, & qui fait sentir sa vertu iusques au centre de la terre; qui ne se touche point à la main, & ne se laisse connoistre par aucun des sens du corps, & qui neantmoins est tellement presente à toutes les choses corporelles, qu'il n'y en a aucune à qui elle ne donne la vie, le mouuement, & l'estre, par la sagesse de son intelligence,

par la puissance de sa main, & par les fauorables inclinations d'une bonté inenarrable? Certes, mes freres, l'ame de l'homme donne vne infinité de preuues de son estre en ses operations, & la merueille de ses inuentions & de ses raisonnemens descouure assés qu'un si vif & si capable entendement, ne peut subsister sinon dans vne nature spirituelle. Et neantmoins- parce qu'on ne la void point, & que les hommes sont ainsi naturellement composés qu'à peine conçoient-ils aucun estre sinon sous l'idée de quelque corps, les Payens ont douté autrefois, se trouue encore maintenant des gés entre ceux qui font profession d'estre Chrestiens, qui doutent si c'est vne substance spirituelle, & qui puisse subsister quand elle est separée du corps. Comment donc a-t-on inuenté cette opinion, ou receu de l'inuention de quelque autre cette imagination, qu'il y ait au monde vn Entendement infini, & infiniment esloigné de la condition des corps, si on n'en a esté conuaincu par mille & mille operations incomparablement plus excel-

lentes que celles qui procedent de l'intelligence humaine? Mais bien; laissons ce raisonnement à part; figurons-nous que les Apostres, de qui nous tenons la Religion de Christ, n'ayent pas examiné ce point-là si particulièrement, & qu'ils s'en soyent rapportés à la tradition de leurs ancestres, qui est-ce qui a mis dans l'esprit de douze pauvres pêcheurs de nous bastir vne Religion de tant de belles doctrines dont la Chrestienne est composée? le laisse ce qu'ils nous disent qu'ils ont veu le Seigneur Iesus vivant dans vne admirable sainteté, faisant vne infinité d'actions émerueillables, & qui passent la portée des causes de la Nature, & des Anges mesmes des cieux. Je n'insiste point sur ce qu'ils attestent qu'apres l'auoir veu mourir avec vne incomparable constance & douceur d'esprit, ils l'ont veu ressuscité d'entre les morts, & monter dans les lieux celestes en magnificence. Je ne m'arreste point sur ce que tout l'empire Romain, & les nations mesmes les plus barbares, ont veu les miracles qu'ils faisoient eux-mesmes,

avec vn incroyable estonnement. Je passeray sous silence toutes les autres choses de cette nature, qui concilient à la Religion Chrestienne vne si auguste autorité, & demanderay seulement d'où sont venuës dans l'esprit de douze pescheurs toutes les choses qu'ils nous ont enseignées dans leurs Escrits, & d'où ils ont emprunté la sagesse de les agencer en vn corps avec vne si belle symmetrie ? Il a fallu premierement que dans cette essence infinie, dont ils auoyent receu la glorieuse impression de la tradition de leurs deuanciers, ils ayent eux-mesmes inuenté qu'il y a trois personnes qui subsistent distinctement, sans multiplier l'vnité de l'essence mesme, & qu'à cette premiere idée de la Diuinité, qui passoit desia de si loin la portée de l'entendement humain, ils ayent adjousté celle d'vne incomprehensible Trinité, qui est capable de donner de l'estonnement à l'intelligence des Anges mesmes. Dans cette pluralité de personnes, il a fallu qu'ils ayent eu la hardiesse d'establi vn ordre pour les arranger, & donner

à l'une le nom de Pere, à l'autre celuy de Fils, à la troisieme celuy de S. Esprit, en leur assignant à chacune leurs diuines operations, en les comparant l'une avec l'autre selon leurs relations, pour les egaler entierement en ce qui est de la majesté, & neantmoins establir en leur façon de subsister quelque espece de dependance. A cette commune conception, & à cette tradition de leurs peres, que la Loy de la nature, & que depuis celle de Moysse, auoit mis de la difference entre le Vice & la Vertu, entre la Pieté & l'impieté, & que la trangression de ces loix merite quelque punition, il a fallu qu'ils ayent adjouste cette opinion dont on ne s'estoit point aduisé auparauant, que d'autant que cette trangression est commise contre vne infinie majesté, la punition qu'elle merite doit estre infinie pareillement, afin de proportionner le supplice à la grandeur de l'offense. Ils ont de là passé à vne autre cōsideration: c'est que cette glorieuse Diuinité est si seueré & si implacable en sa iustice qu'il est absolument impossible qu'elle re-

mette la peine deuë à cette transgression, si elle n'est premierement contentée par vne raisonnable satisfaction, & qui egale en sa valeur, l'infinité de la peine que la transgression a meritée. Et dautant qu'ils ont preueu que cette satisfaction ne pourroit estre renduë telle sinon par Dieu mesme qui seul a vne dignité immense, comme il a vn estre infini, ils ont resolu qu'il falloit que ce fust l'vne des personnes de la Trinité qui satisfist, afin de procurer le salut du monde. Pour cela ces douze pauures hommes, qui à peine sauoient autre chose que conduire vne nasselle au long d'vn riuage, & raccoustrer des filés, ont pris la resolution de monter, pour ainsi dire, iusques dans les cieux, & là departir à ces trois benites & glorieuses personnes, à chacune sa fonction, assignant au Pere l'autorité d'exiger & de receuoir la satisfaction qu'on luy deuoit rendre pour la transgression des hommes: donnant au Fils la commission de descendre visiblement en la terre, y vestir la nature humaine, & s'y abandonner à vne ignominieuse pas-

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. & 6. 173
sion : & attribuant au S. Esprit le pou-
voir d'illuminer les entendemens, pour
les rendre capables de connoistre, &
d'embrasser ce Redempteur : disposant
ainsi de leurs emplois en l'œuure de la
Redemption, comme s'ils eussent esté
les souuerains arbitres des choses diui-
nes. Enfin, car ie ne me veux pas main-
tenant estendre hors de la matiere que
mon texte me fournit, il a fallu qu'ils
ayent tellement disposé les parties de
toute cette économie, que les pechés
commis contre la Loy de la Nature, &
contre les institutions de Moyse, peus-
sent estre expiés par cette satisfaction,
pourueu qu'on s'en repentist; que ce-
luy qui consiste en vne simple incredu-
lité contre la personne du Redem-
pteur, ne fust pas exclus du fruit de
cette expiation, pourueu qu'on ny de-
meurast pas inuinciblement obstiné;
mais que quant à la reuolte de cette
diuine profession, si elle se fait apres en
auoir connu & sauouré l'excellence par
l'illumination de l'Esprit, il se fait im-
possible d'en obtenir la remissio.
d'en estre renouuellé à repentance.

cela, parce qu'il faudroit que le Fils de Dieu souffrist encore vne autre fois, ce qui est incompatible avec les vertus, & particulièrement avec la sagesse de cette infinie essence. Freres bien-aimés en nostre Seigneur, on a trouué estrange que Platon se soit autre fois formé des idées - effectiuement subsistantes, bien que ce fust vn homme qui auoit l'esprit sublime, à l'occasion de quoy on l'a surnommé diuin, & qu'il eust toute sa vie esté nourri parmi les abstractions metaphysiques de l'Academie, & que les choses singulieres & particulieres qu'il connoissoit, luy presentassent l'occasion d'y faire des reflexions, qui luy en mettoient en l'esprit des notions communes & generales, qu'il prenoit pour des types & des modelles eternels de leur existence & de leur generation. De combien donques plus estrange seroit-il, que ceux de qui nous tenons la religion, personnages nourris de telle façon qu'on ne se peut rien imaginer que de bas & de populaire, leurs conceptions, se fussent portées de si hautes eleuations, & perdus

en des imaginations si releuées & si celestes? Mais ce qui rend la chose plus estrange & plus digne d'admiration; c'est que Platon, avec cette extraordinaire intelligence qu'on luy attribüe, n'a sçeu tellement digerer la doctrine de ses idées, qu'elle ne parust extrauagante, & qu'elle ne se destruisist elle mesme par sa propre bizarrerie; au lieu que ces personnes idiotes que l'on dit auoir de leur teste inuenté la religion Chrestienne, l'ont construite de telle façon, qu'il n'y a rien qui s'y choque, & qui par l'excellence de ses dogmes, & des rapports avec lesquels ils s'adiustent les vns aux autres, ne rauisse en admiration. Platon a entrepris de debiter ses idées avec vne merueilleuse eloquence, & vn artifice de langage capable de faire gouster les doctrines les plus incroyables, & les plus extrauagantes visions: au lieu que ces personnes simples nous ont laissé la religion en vn langage populaire, & qui tant s'en faut qu'il se pare des attraitz, & des ornemens de la Rhetorique du siècle, que mesmes il ne luy importe bien sou-

uent de choquer en quelque sorte les oreilles des sçauans. Platon s'est proposé de faire receuoir la doctrine de ses idées seulement par les Philosophes, & n'a pas pretendu la faire sortir hors l'enceinte de l'Academie, craignant que l'esprit de ceux qui ne seroient pas accoustumés aux speculations de son Escole, ne s'en offensast: au lieu que ces pauures Apostres n'ont rien moins entrepris que d'espandre la Religion Chrestienne à l'Orient & à l'Occident, au Septentrion & au Midy, & de la faire triompher de la Philosophie des sçauans, de la prudence des Sages, de l'éloquence des Orateurs, de la pompe & de la magnificence des Rois & des Empereurs, de l'incrudulité de toutes sortes de gens, de l'idolatrie & de la superstition des peuples. Platon, en l'introduction des idées, s'est proposé d'enseigner la verité, car illes croyoit: a esperé qu'il en acquerroit beaucoup d'honneur & de reputation enuers la posterité, car il n'estoit pas insensible aux pointes de l'ambition, & n'a point eu de sujet de craindre que ce dogme attirast

artifast sur luy la colere des Magistrats, & l'indignation des peuples. Au lieu que les Apostres, si on en croit les Athées, n'ont point eu de zele d'enseigner la verité aux hommes, en leur enseignant ces doctrines que l'on pretend qu'ils ont inuétées: car si cela est, ils ne les croyoyent pas: ils se ne sont point proposé l'estime & la reputation enuérés la posterité; car ils n'estoyent pas gens de condition & d'humeur à se mettre cette sorte d'esperance deuant les yeux, & ont preueu & predict que la recompense qu'ils en remporteroient en ce monde, consisteroit en la souffrance des gibbets, des tortures, & des croix, & l'euenement a monstré que leur preuoyance estoit certaine, & leur prediction veritable. Enfin neantmoins, Platon a persuadé peu de gens, & en cette doctrine des idées, qui sembloit auoir quelques belles apparences, & qui en effect auoit quelque appuy dans l'eloquence & dans la reputation de son auteur; il a esté siffié de la plus part des Sages du monde; & ny le Lycée d'Aristote, ny le Portique de Zenon,

M

ny les autres sectes des Philosophes n'ont peu permettre qu'on donnast cours à cette imagination : au lieu que les Apostres , qui mettoient en auant des choses incroyables , sans appuy, sans support, sans esperance de se pouuoir maintenir , & qui quant à eux estoient exposés au mespris , à la haine, à la persecution, ont neantmoins reüssi de telle façon, qu'en la meilleure partie de l'Vniuers, depuis seizez siecle en çà, grands, petis, sçauans, ignorans, riches, pauvres nobles, & de bas estat, de tout aage, de tout sexe & de toute condition, font toute leur felicité de la creance de ces dogmes-là, & si la necessité le requeroit, font disposés à souffrir pour les maintenir, peuuent mesmes produire des millions d'exemples de gens qui ont effectiuement souffert pour cela, les morts les plus cruelles, & les plus infames. Quel prodige d'entreprise est-ce que cela ? Ou pour mieux dire quel miracle de succès ? Et qui n'y reconnoistra l'inspiration d'une sageffe merueilleuse dans la proposition du dessein,

de l'Ep. aux Heb. v. 4. 5. & 6. 179

& l'effe& d'une diuine vertu dans vn
euenement si émerueillable? Au reste
quelle sorte de gens se sont-ils proposés
à persuader, quelle nature d'ennemis
à vaincre? Ils ont premierement eu af-
faire aux Iuifs, & pour les induire à
embrasser la Religion de Christ, ils
disputent contre eux par les liures du
Vieux Testament pour lesquels les
Iuifs auoyent vne veneration extreme.
C'estoit desia auoir vne merueilleuse
confiance en la verité de ce qu'ils an-
nonçoient, que de n'en vouloir point
d'autres preuues que les liures de leurs
aduersaires. Ils en alleguent diuers pas-
sages, & les adaptent à leur dessein: ils
en produisent quantité de types, & en
expliquēt les rapports & les appliquent
à la religion qu'ils enseignent: ils
monstrent que tout ce qu'ils disent a
esté predict plusieurs siecles auparauant:
ils font voir que Moysse mesme en auoit
mis des crayons & des representations
dans les ceremonies legales. Si ces preu-
ues ne sont pas iustes, pourquoy les
Iuifs ne les ont-ils pas refutées, ou que
ne les refute-t-on maintenant? Si les rap-

M. ij

ports de ces choses les vnes aux autres sont si beaux qu'il n'y ait pas moyen de les refuter, par quelle rencontre s'est-il fait que Moÿse, plus de quinze cens ans auparavant, aitourny à ces gens qu'on nous veut faire passer pour des imposteurs, l'occasion d'inventer toutes ces diuines conceptions que les profanes prennent pour grotesques? Des Iuifs ils se sont tournés vers les Gentils, & pour les amener par degrés à la connoissance & à la Foy de la Religion qu'ils annonçoient, ils se sont seruis de ce qu'on appelle des communes notions, qui sont certains principes de la pieté & de la vertu, dont l'impression leur auoit esté donnée par la Nature. Car vous voyés que c'est ce que l'Apostre fait & au liure des Actes, & en diuers endroits de ses écrits, bastissant les plus beaux dogmes de la Religion du Seigneur, sur le fondement de ces principes. Et ils n'employent pour cela ny la force des armes, comme Mahomet; ny l'eloquence du siecle, comme les grands Orateurs: ny la subtilité du discours, comme les Philosophes d'entre les Grecs: ny les

tours de la Magie, comme les Brachmanes des Indes. Ils ne se veulent preualoir que de l'euidence de la verité, & de l'indissoluble liaison qui est entre ces communes & inuariales conceptions, & les conclusions qu'ils en tirent. Si ces choses ne s'entretiennent pas, si les notions naturelles ne s'accordent pas avec ces dogmes de l'Euangile, comment est-ce que par tant de siècles l'on n'a peu encore monstrier la vanité de leurs raisonnemens ? Si elles s'entretiennent si bien qu'il soit impossible d'en rompre la liaison, rejeter la Religion de Christ n'est-ce pas en mesme temps esteindre les sentimens de la Nature ? O peruersité de l'entendement humain, de ne reconnoistre pas vne si euidente verité, & d'auoir de si sortes opinions de ces diuins hommes ! Non, non, freres bien-aimés en nostre Seigneur, ceux qui parlent, & ceux qui pensent ainsi de la religion de Christ, n'en ont iamais compris l'excellence. S'ils l'auoyent enuifagée, ils en auroyent de tout autres sentimens, ou bien ils ont l'ame absolument insensu-

ble aux belles & aux grandes choses. Mais aux vns c'est l'ignorance des merveilles qui la composent ; aux autres c'est qu'ils ont l'ame absolument enfevelie dans les sens corporels ; aux autres c'est la fierté & la vanité d'aller contre les sentimens qui sont ordinaires & communs , pour paroistre avoir plus de clairvoyance & plus de force d'esprit que n'en a le populaire ; aux autres c'est quelque autre telle malheureuse disposition d'esprit , qui leur oste le goust de cette divine verité , & qui la leur fait ou soupçonner ou accuser tout ouvertement d'estre d'invention humaine. Pour vous , mes freres , ie vous conjure au nom de Dieu , & par le soin que vous deüés avoir de la ioye de vos ames , & de vostre salut eternel , que vous satisfiés d'approfondir les mysteres de cette divine religion que nous vous enseignons , afin d'en connoistre la sagesse. Ne vous rebutés pas si nous essayons de vous en decouvrir les beautés , de vous en faire sonder les profondeurs , autant que les saints Apostres nous ont donné de lumiere pour y penetrer , &

de vous faire remarquer les merueilleuses proportions que les parties ont entr'elles. Vous le deuriés desirer, quand il n'y auroit rien à en esperer que le contentement de posseder de si admirables connoissances. Mais c'est de là que se tirent les solides consolations contre les ennuis ; c'est de cet arsenal que l'on prend les armes seules capables de combattre & de surmonter les ennemis du salut ; C'est cela qui inspire le courage dans les combats ; c'est ce qui fournit les motifs seuls efficaces à l'amour & à la pratique de la vertu, le mespris des choses du monde, l'asseurance contre les espouantemens de la mort, l'esperance de la bien-heureuse immortalité, & les avantgousts de la vie celeste. Et ne vous emoués point des discours des hommes profanes ; car ils sont insensés. Ne vous scandalisés point de l'opiniastrété des reprouvés ; ils sont ordonnés à cela. Ayés tousiours en la pensée l'histoire de la naissance & de la vie de Christ, le recit de ses diuins propos, la splendeur de ses miracles. Ayés sa croix, non esleeue en bois, ou en autre matiere sensi-

187 Sermon IV: sur le chap. 6.

ble, deuant les yeux de vos corps, mais profondement graüée au cœur; retenés ferme la persuasion de sa glorieuse resurrection; contemplés-le des yeux de la foy montant là-haut dans les cieux; suiüés-l'y des mouuemens de vos esprits, & soyés assureés qu'il vous y recueillera quelque iour en sa gloire inenarrable. A luy qui nous en a donné l'esperance, comme au Pere & au S. Esprit, vn seul Dieu benit eternellement, soit gloire force & empire des maintenant & à iamais, A M E N.

